

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DAMPIERRE**  
**Lundi 16 décembre 2019 à 20 H 30**

Convocation : 09/12/2019

Affichage : 18/12/2019

**Etaient présents** : Mmes Laure VALENTIN, Stéphanie PICOT, Nathalie HONORIO, Joss BERNARD, Valérie BENDERITTER, Caroline MEYER, MM Grégoire DURANT, Anthony FALCONNET, Aurélien PHILIPPE, Philippe HUSSON, Olivier MATHEVON, Rémy MARTIN, Stéphane DUMONT-VUILLET, Fabrice LOCATELLI, Laurent LAHAXE,

**Absents** : MM. Rémi GALLET, Anthony ALLUE, Mmes Floriane DERVAUX et Isabelle NONNOTTE,

**Procurations** : M. Ludovic GERBER à Grégoire DURANT, M. Alain GOUNAND à Anthony FALCONNET, M. Fabrice DESTAING à Rémy MARTIN,

**Nombre de votants** : 18

**Secrétaire de séance** : M. Anthony FALCONNET

Après lecture du dernier compte rendu par M. le Maire, Madame BERNARD Joss demande à ce que soit rajouté en questions diverses la demande faite sur la pose d'un panneau « sens interdit » Rue de la Source. M. le Maire lui précise qu'il a bien été commandé.

Après cette modification, le procès-verbal est validé par le Conseil municipal à l'unanimité.

L'ordre du jour est ensuite abordé :

**ORDRE DU JOUR**

**AFFAIRES GENERALES**

- Fermeture Trésorerie de DAMPIERRE

**Finances**

- Décision modificative
- Acceptation offre de Prêts et ligne trésorerie

**QUESTIONS DIVERSES**

## Affaires générales

### **Fermeture trésorerie de DAMPIERRE**

M. le Maire présente au Conseil municipal, M. BLANC, Directeur des Finances publiques à Lons-Le Saunier ainsi que Madame BONNAMOUR, trésorière de Dampierre et les remercie de leur présence.

Il informe que Monsieur BLANC est venu faire un exposé sur la réorganisation des services de la Direction Générale des finances publiques (DGFIP) qui aura comme conséquence concrète pour Dampierre la fermeture prochaine de la Trésorerie en septembre 2020, ce sujet ayant déjà été abordé en Conseil plusieurs fois depuis l'été dernier.

M. BLANC expose au Conseil municipal le nouveau réseau de proximité des finances qui sera mis en place à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020. Il précise que le projet sera mis en place sur une période de 3 ans et que cette évolution s'accompagne d'une volonté d'améliorer le service aux usagers et aux collectivités locales, tenant compte de l'évolution des pratiques et de la fiscalité (suppression de la TH). Cette réforme s'accompagne également d'un engagement de ne plus rien changer jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Avec ce projet 14 trésoreries vont être fermées pour être regroupées dans 4 structures (Dole, Poligny, Lons-Le-Saunier).

M. BLANC informe le Conseil municipal, qu'en parallèle de cette réorganisation de ses propres services le gouvernement a souhaité la création des Maisons France Service, une structure dans chaque canton, ce qui permettrait d'augmenter de 30 % les points d'accueil par rapport à la situation actuelle. Ces Maisons France services accueilleront d'autres services publics d'Etat, leur développement se fait sous l'égide du Préfet.

L'espace France Service le plus proche pour les communes de Jura Nord est prévu à Orchamps qui devrait être labélisé début 2020. Cet espace est porté par la Poste déjà présente sur cette commune.

M. BLANC informe par ailleurs le Conseil municipal qu'à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2020, il n'y aura plus de paiement en espèces dans les points d'accueil au public, les régisseurs devront se rendre soit dans une poste soit chez un buraliste et les particuliers uniquement chez un buraliste.

Concernant le conseil aux collectivités, M. Blanc indique qu'une nouvelle fonction sera créée, les Conseillers aux Décideurs Locaux (CDL), au nombre de 10 sur le Jura, dont un pour le secteur des communes de Jura Nord.

Suite à cette présentation, certains membres du Conseil regrettent qu'il n'y ait pas eu plus d'informations et/ou de concertation au niveau, et de la part, de la CCJN qui a reçu un courrier de M. Blanc avant l'été sur ce projet. Tous les enjeux pour notre territoire de cette réorganisation n'ont donc pas pu être abordés ni débattus. M. le Maire indique qu'il a invité le Président de la CCJN, M. Gérard FASSET, à participer à ce conseil mais qu'il n'a pu se libérer. Il précise que la position de la CCJN, exposée en commission (qui sera probablement confirmée en Conseil communautaire le 18 décembre prochain), est qu'elle ne souhaite pas

porter un projet de Maison des services, laissant celui porté par la Poste sur Orchamps se développer. La CCJN ne souhaite pas non plus prendre en charge l'accueil de la future personne qui conseillera les collectivités locales (CDL). Dans ces conditions la commune de Dampierre n'a pas vocation à s'impliquer d'avantage pour la création d'une Maison de services à Dampierre à la place de la perception ni à proposer un local pour le CDL dont le loyer ne serait pas assumé par la CCJN.

M. le Maire conclu en indiquant qu'un courrier sera adressé à M. BLANC faisant part de l'avis du Conseil municipal sur cette fermeture pour laquelle les élus prennent acte, sans y être favorables mais sans pouvoir s'y opposer concrètement. Ils ne peuvent finalement, mais ce serait contreproductif, que retarder l'échéance de quelques mois.

### Finances

#### **Décision modificative**

M. le Maire indique qu'il est nécessaire d'effectuer une modification budgétaire pour compléter les crédits prévus sur l'opération « Travaux voirie divers » qui ont permis notamment la réhabilitation de réseaux d'eaux pluviales sur la commune (chemin de la Forbonne, rue de Fraisans, enduits, etc...). Il rappelle que cette compétence a été redonnée par la CCJN aux communes (en juillet 2018) après le transfert de la compétence assainissement. M. le Maire précise que pour faire face à ces dépenses, qui précédemment étaient prises en charge par le SIAR, il a voté en conseil communautaire pour récupérer la part de FPIC généralement laissé à la CCJN, considérant que si la CCJN redonnait des charges aux communes il était normal de leur redonner des recettes (en l'occurrence le FPIC pour environ 7 000 €).

Ces précisions étant faites, il est donc proposé la décision modificative suivante, sur le budget commune :

- |                  |  |
|------------------|--|
| - Compte 2315-22 | + 4 500 € (Travaux voirie divers)              |
| - Compte 2315-41 | - 4 500 € (Rue des Minerais, chantier en 2020) |

Après délibération, cette modification budgétaire est validée à l'unanimité des membres présents.

#### **Acceptation offre de prêts et ligne de trésorerie**

M. le Maire indique que suite à la consultation des différentes banques concernant une demande de ligne de trésorerie et d'un prêt éventuel deux banques ont répondu.

M. le Maire rappelle les avantages et inconvénients de recourir à une ligne de trésorerie par rapport au recours à un emprunt classique relais. La ligne de trésorerie, plus souple, sera utilisée qu'en cas de besoin et remboursée au fil de la vente des terrains le cas échéant.

Suite à la question posée par Mme Joss BERNARD, qui rappelle l'incompréhension qui avait suivi le recours à un emprunt en 2017 sur le budget général pour ce projet, M. le Maire

précise que cette ligne de trésorerie doit servir uniquement à mandater les factures du lotissement « Les Jardins de Jean ».

Concernant le recours à un emprunt tel que prévu de le cadre du BP 2019, M. le Maire précise qu'il n'est pas utile de le déclencher avant la fin de l'année, tout en précisant qu'il restera nécessaire sur l'exercice 2020, dans la mesure où certains travaux démarreront en début d'année (rue des Minerais, cimetière,...).

Après débat et délibération, le Conseil municipal décide à l'unanimité des présents :

- 1 – de confirmer le recours à une ligne de trésorerie de 650 000 € sur un an plutôt que de contracter un emprunt relais,
- 2 – de retenir l'offre de la Caisse d'épargne pour cette ligne de trésorerie,
- 3 – de ne pas contracter l'emprunt prévu de 300 000 € au BP 2019 pour le moment.

### Questions diverses

- 1- M. le maire informe le Conseil municipal qu'il est nécessaire de valider le devis concernant la réalisation de 3 panneaux pour la vente des parcelles du lotissement « Les Jardin de Jean ». Le devis s'élève à la somme de 970 € HT sachant que la pose est incluse dans le marché de travaux qui vient de débiter.
- 2- M. Rémy MARTIN fait part au Conseil municipal de la manifestation qui s'est déroulée sur la commune de Gendrey pour le TELETHON. Il précise que l'organisation a permis que cette journée se passe dans de bonnes conditions au profit de cette association.
- 3- Mme Stéphanie PICOT indique au Conseil municipal que le repas du CCAS s'est déroulé le 8 décembre dernier dans de très bonnes conditions, que la qualité du traiteur a été soulignée par tous mais regrette le manque de présence d'élus de Petit-Mercey.
- 4- M. Laurent LAHAXE informe le Conseil municipal qu'il a terminé tous les comptes rendus de la commission Vie participative, qu'il en a fait la synthèse pour établir de façon exhaustive tous les besoins exprimés par les habitants. Il soumettra ce travail à l'avis de chacun afin de le finaliser. M. le Maire indique que ce travail précieux doit désormais se concrétiser par la réalisation de projets à lancer dans la prochaine mandature.
- 5- Mme Valérie HONORIO trouve la remarque de Mme PICOT inacceptable. M. Le Maire comprend tout à fait que chaque élu peut avoir des contraintes personnelles prévues ou imprévues ce qui est tout à fait justifié et qu'il ne faut en effet stigmatiser personne. Il rappelle que nos aînés restent néanmoins très sensibles à la participation des élus d'une manière générale à ce type de manifestation.

- 6- M. Aurélien PHILIPPE informe le Conseil municipal qu'il a fait visiter l'ancien local de la poste. Monsieur le Maire fait remarquer qu'il y a beaucoup de demandes avec des activités très diversifiées pour ce local et qu'il a déjà des sollicitations également pour le local de la perception qui sera donc disponible à partir de septembre 2020. Il conviendra donc rapidement de définir une stratégie pour la location de ces locaux, de façon séparée ou non, et de fixer un niveau de loyer pour les personnes intéressées.
- 7- M. Olivier MATHEVON fait part au Conseil municipal de la réunion qui s'est déroulée le 9 décembre dernier concernant les inondations par ruissellement subies par certains habitants. Après le diagnostic qui sera réalisé par le bureau d'étude, des propositions de solutions seront élaborées. M. le Maire rappelle que les études de voiries qui seront conduites notamment sur le secteur du Grand domaine intégreront les préconisations issues de ces réflexions.
- 8- M. Philippe HUSSON informe le Conseil municipal que suite à la commission technique à laquelle il a assisté à la CCJN, de nouveaux tarifs de la taxe d'assainissement seront votés à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020. M. le Maire indique que pour la commune de Dampierre cette augmentation sera modérée car le SIAR et Petit Mercey appliquaient déjà des tarifs cohérents et en conformité avec le « vrai coût de l'assainissement » contrairement à certaines communes pour lesquelles l'augmentation des tarifs sera plus significative.
- 9- M. Aurélien PHILIPPE informe le Conseil municipal qu'il sera nécessaire de distribuer le bulletin municipal entre Noël et Nouvel an. Il rappelle que les Vœux du Maire auront lieu le vendredi 10 janvier 2020, à 19h, à la salle polyvalente et que toute la population y est conviée.
- 10- Mme Laure VALENTIN informe le Conseil municipal de la sollicitation de Fabrice DESTAING pour l'organisation de la venue du Père Noël sur la commune de PETIT-MERCEY pour les enfants comme cela se faisait avant la fusion. M. le Maire indique que désormais ce type de manifestation doit être faite au niveau de toute la commune nouvelle et que cela demande de l'anticipation. Le CCAS devra étudier cela très en amont en 2020. Mme Laure VALENTIN propose néanmoins, en lien avec l'APE, de mettre en place cet évènement le dimanche 22 décembre prochain avec distribution de papillotes et venu du Père Noël à Dampierre lors du marché du dimanche matin. Une information sera faite à l'école, par Newsletter, sur le site et affichage en mairie.
- 11- Pour clôturer ce dernier Conseil municipal de l'année et en attendant le prochain mi-janvier, M. le Maire souhaite à tous de passer de très bonnes fêtes de fin d'année et de bonnes vacances, et de profiter de ces moments précieux avec leur famille et leurs proches.

La séance est levée à 23.15